

ARRÊTÉ N° 1771 du 06 SEPT 2021

**Déclarant démissionnaire d'office du Conseil de la Culture,
de l'Education et de l'Environnement (CCEE), Mme POTHIN Samantha,
représentant le mouvement associatif dans le secteur protection et animation
du cadre de vie au sein du collège 3**

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du mérite**

- VU** la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 24 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R4134-7 et R4432-12 ;
- VU** l'arrêté n° 2736 du 15 décembre 2017 modifié portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU** le compte rendu du bureau du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement en date du 14 avril 2021 indiquant les absences répétées de Mme POTHIN Samantha aux différentes séances des instances du conseil au cours de l'année 2020 et proposant la mise en œuvre de la procédure de démission d'office, en application des dispositions des articles R 4134-7 alinéa 2 et R 4432-12 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les absences répétées et non-motivées à plus de la moitié des séances constatées pour l'année 2020 par le bureau du CCEE de Mme POTHIN Samantha ;

Sur proposition du bureau du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Mme POTHIN Samantha, représentant le mouvement associatif dans le secteur protection et animation du cadre de vie au sein du collège 3 du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement est déclarée démissionnaire d'office.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement.

Saint-Denis, le 06 SEPT 2021

Le Préfet

Pour le Préfet
le Secrétaire Général
des Affaires Régionales


Pascal GAUCI